



Coactions
coopérative d'entrepreneur.e.s solidaires

Charte des valeurs

La coopérative, comme ses membres, sont attachés au respect des droits de l'Homme et à la liberté individuelle.

Co-Actions est une Coopérative d'Activités et d'Entrepreneur.e.s qui rassemble des professionnels qui souhaitent tester, créer, développer et pérenniser leur propre activité et leur revenu, en milieu rural, ou sur leur territoire d'implantation, comme entrepreneur.e.s-salarié.es., sans être isolé.es.

Chaque entrepreneur.e-salarié.e est un décideur autonome et responsable et ce à double titre : individuel et collectif.

Co-Actions est une entreprise partagée au sein de laquelle chaque entrepreneur.e s'implique dans la vie coopérative comme salarié.e et associé.e et participe à sa gouvernance.

Ainsi, Co-Actions, société coopérative d'intérêts collectifs, inscrit la solidarité, la coopération, la confiance et la responsabilité [vis-à-vis de son activité et du collectif] comme valeurs essentielles.

Co-Actions par sa démarche collective, permet la mutualisation des moyens techniques et humains.

Co-Actions et ses membres sont conscients que l'appartenance à la coopérative implique des risques partagés et qu'une conduite responsable et professionnelle s'impose.

Co-Actions, dans sa démarche collective, a vocation de permettre à chacun.e de s'épanouir, de devenir autonome dans son projet personnel et professionnel.

La coopérative et ses membres se donnent pour objectifs de :

- mettre l'humain au cœur de l'activité de l'entreprise
- accompagner et former ses membres
- adopter une conduite professionnelle responsable
- être sensible au respect de l'environnement
- intégrer un caractère durable à l'activité économique et sociale
- représenter ses membres partout où il est nécessaire et dans leur intérêt.

Pour toute prise de décision, la coopérative, comme ses membres, s'attache à favoriser le dialogue permanent et le consensus et à n'utiliser le vote majoritaire qu'en dernier recours.

La coopérative s'attache à prévenir et encadrer la concurrence entre ses membres.

Les membres de la coopérative ont vocation à partager leur savoir-faire comme de transmettre leurs compétences.

Au sein de la coopérative, la transparence est un principe important, il concerne autant l'information de la coopérative dans son ensemble que les comptes de la structure et les résultats des activités.

Chacun.e a le droit de mettre fin à son activité et/ou de quitter la coopérative.

La coopérative se donne le droit de refuser l'entrée d'un.e entrepreneur.e si celui-ci/celle-ci ne présentait pas toutes les garanties du respect de la présente charte des valeurs et du règlement intérieur.

Nom :

Date :

Signature

Prénom :

Charte des valeurs

coopérative d'entrepreneur.e.s solidaires